

RCS : REIMS  
Code greffe : 5103

Documents comptables

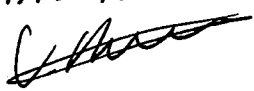
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 00009  
Numéro SIREN : 335 780 094  
Nom ou dénomination : ATELIERS ROCHE

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2023 sous le numéro de dépôt 2539

Extrait certifié conforme.  
V. BARTHÉLEMY  


**ATELIERS ROCHE**  
**S.A.S. au capital de 3 000 000 euros**  
**Siège social : 15 Boulevard Marcelin Berthelot 51100 REIMS**  
**335 780 094 R.C.S. REIMS**

**Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2023**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022 ci-après :

En euros

Résultat de l'exercice	602 424,37
Report à nouveau	-3 019 840,79
Sous-total à affecter	<u>-2 417 416,42</u>
Aux actionnaires :	0,00
Affectation au report à nouveau	-2 417 416,42
Affectation aux réserves facultatives	0,00
Nouveau report à nouveau	<u>-2 417 416,42</u>

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

1

BILAN - ACTIF

*V. Berthelot*  
 N° 2050-SD 2023  
 Copie certifiée conforme.  
 V. Berthelot

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 15 bld Marcelin Berthelot 51052 REIMS Cedex		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 3 3 5 7 8 0 0 9 4 0 0 0 1 7			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 192 054	AG 178 077	
	Fonds commercial (1)	AH 1 200	AI 1 200	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
		Constructions	AP	AQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 6 712 441	AS 5 775 825
		Autres immobilisations corporelles	AT 536 276	AU 215 524
Immobilisations en cours		AV 3 405	AW 3 405	
Avances et acomptes		AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD 153	BE 153	
	Prêts	BF 115 075	BG 115 075	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ 7 560 603	BK 6 169 426	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL 572 136	BM 119 903	
		BN 2 826 948	BO 453 326	
		BP	BQ	
		BR	BS	
		BT	BU	
	CRÉANCES	BV 118 847	BW 118 847	
		BX 1 710 129	BY 86 685	
		BZ 197 963	CA 197 963	
	DIVERS	CB	CC	
		CD	CE	
Comptes de régularisation	CF 3 329 791	CG 3 329 791		
	CH 54 419	CI 54 419		
	Charges constatées d'avance (3) *	CK 659 913		
	<b>TOTAL (III)</b>	8 810 233		
	Écart de conversion actif *	CN		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO 16 370 836	1A 6 829 340	
Revenus : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR 84 555	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances : 84 555	

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

## BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)			DA	3 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	300 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/> )			DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )			DG	917 916	
	Report à nouveau			DH	(3 019 841)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	602 424	
	Subventions d'investissement			DJ	46 572	
	Provisions réglementées *			DK	22 700	
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	1 869 772	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN	123 900	
<b>TOTAL (II)</b>			DO	123 900		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	425 702	
	Provisions pour charges			DQ	518 819	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	944 521	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 671 878	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 580 214	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 341 783	
	Dettes fiscales et sociales			DY	856 732	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	26 732	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	125 965	
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	6 603 304		
Ecart de conversion passif *			ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	9 541 496		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 161 648	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 825 783	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	3 825 783	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	12 308	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	843 990	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	22 700	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	878 998	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	2 946 785	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	(57 429)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	15 077 146	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	14 474 721	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	602 424	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	5 251
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	31 594
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	4 205
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	294	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6	obligatoires A9		
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VENTE TERRAIN ET BATIMENTS					3 820 000	
QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT					5 783	
AMENDES FISCALES ET PENALES				432		
PENALITES SUR MARCHES				6 625		
VNC TERRAIN ET BATIMENTS				843 990		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
REGULARISATION REDUCTION CHARGES SOCIALES 2019 ET 2020				5 251		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	193 254	KE			KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	106 774	KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 569 050	KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN			KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	224 892	KP			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	6 511 625	KS			KU	200 816	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	317 916	KW			KX	94 735
		Matériel de transport *					KY	35 004	KZ			LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	81 632	LC			LD	6 989
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF			LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	45 474	LI			LJ	3 405	
	Avances et acomptes					LK		LL			LM		
	TOTAL III					LN	8 892 366	LO			LP	305 944	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M			8T	
Autres participations					8U		8V			8W			
Autres titres immobilisés					1P	153	1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	100 380	1U			1V	14 695		
TOTAL IV					LQ	100 533	LR			LS	14 695		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	9 186 153	ØH			ØJ	320 639		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ			DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	193 254		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	106 774		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	1 569 050		MB	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD			ME	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG	224 892		MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	6 712 441		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU		MM	412 651		MN	MO
		Matériel de transport					IV		MP	35 004		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	88 621		MT	MU
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV			MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	45 474		NA	NB	3 405
Avances et acomptes					NC		ND			NE	NF		
TOTAL III					IY		NG	1 946 189		NH	NI	7 252 121	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU			M7	ØW	
	Autres participations					ØØ		ØX			ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés					I1		2B	153		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	115 075		2F	2G	
	TOTAL IV					I3		NJ	115 228		NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	1 946 189		ØL	ØM	7 560 603	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le [ 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | ]

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ATELIERS ROCHE Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.  
 Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.  
 Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	ATELIERS ROCHE	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	164 242		PF	13 836	PG		PH	178 077
<b>TOTAL I</b>	RK	164 242		RM	13 836	RN		RO	178 077
Terrains	PI			PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	793 275	PN	38 747	PO	832 021	PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	220 074	PW	4 630	PX	224 704	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	5 388 286		QA	387 539	QB		QC	5 775 825
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	78 554	QE	34 527	QF		QG	113 081
	Matériel de transport	QH	31 500	QI	3 505	QJ		QK	35 004
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	55 696	QM	11 742	QN		QO	67 438
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>	QU	6 567 385		QV	480 690	QW	1 056 725	QX	5 991 349
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	ØN	6 731 626		ØP	494 525	ØQ	1 056 725	ØR	6 169 426

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
<b>TOTAL III</b>											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY							
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	22 700	TH	22 700	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	22 700	TT	TU	22 700
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	62 000	4C	62 000	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	220 021	4G	220 021	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	84 239	4L	84 239	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	24 885	4Z	8 159	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	167 090	5X	86 870	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	338 214	847 574	241 268	TX	944 521
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B		6C		6D
	- corporelles	6E	6F		6G		6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
	- titres de participation	9U	9V		9W		9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	413 138	6R	413 138	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	86 685	6V	86 685	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	413 138	659 913	413 138	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	751 352	1 530 187	654 406	UD
	- d'exploitation	UE	1 507 488	654 406			
Dont dotations et reprises	- financières	UG					
	- exceptionnelles	UJ	22 700				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032













Désignation de l'entreprise :		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	115 075	UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	86 685	2 130	84 555	
	Autres créances clients		UX	1 623 445	1 623 445		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 000	4 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	10 101	10 101		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	57 429	57 429	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	92 698	92 698	
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	33 735	33 735		
	Charges constatées d'avance		VS	54 419	54 419		
	<b>TOTAUX</b>			VT	2 077 587	VU	1 877 957
RENOUVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	14 695			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 671 878	813 116	1 858 762	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 341 783	1 341 783			
Personnel et comptes rattachés		8C	458 124	455 444		2 680	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	374 281	374 281			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	627	627		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	23 700	23 700		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	26 732	26 732			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	125 965	125 965			
<b>TOTAUX</b>			VY	5 023 090	VZ	3 161 648	
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	497 082			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/>	*	Exercice N, clos le : 31/12/2022					
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA	602 424			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	8 044	XE	9 854	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 810			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	205 681	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX		XW	206 113	
	Amendes et pénalités			WJ	432	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									I7	(57 429)			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									I8			
	à long terme - imposées aux taux de 0 %									ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme					WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3				
								TOTAL I	WR	760 962			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	84 239			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV			
	- imposées au taux de 0 %									WH			
	- imposées au taux de 19 %									WP			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs									XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									ZY			
	Majoration d'amortissement*									XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5	
		ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	97 418	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		YG	97 418		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2				

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	181 657
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	579 305	XI	
	déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	579 305	XN	XO

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD







Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE				Néant <input type="checkbox"/>		*		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 016 716)	Affectations aux réserves - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	- Réserve légale	ZB				
					- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(2 003 125)				ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZF			
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	<b>(3 019 841)</b>				<b>ZG</b>	<b>(3 019 841)</b>		
					<b>ZH</b>	<b>(3 019 841)</b>				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7				YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT	936 284			
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8	140 307			XQ	146 549			
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	19 817			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	455 561			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV				
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES				ST	1 211 111			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 769 323		
							YW	57 515		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					9Z	146 311			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				YX	203 826			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YY	701 337		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YZ	906 023			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					ØB	3 129 760			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØS				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ZK	1,71	%		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	57 429	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	420 424	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	51568015500014		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE						Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥		
I - Immobilisations *	1	TERRAIN	106 774			106 774		
	2	BATIMENTS A+	1 569 050		832 021	737 029		
	3	AGCES BATIME	224 892		224 704	187		
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>				<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪	
				19%	15% ou 12,8%	0%		
I - Immobilisations *	1	631 220	524 446	524 446				
	2	3 188 780	2 451 751	2 451 751				
	3		(187)	(187)				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫				2 976 010			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬					(B)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭					(Ventilation par taux)			





Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE

Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="radio"/> ou 12,8 % <input checked="" type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="radio"/>	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>ATELIERS ROCHE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel : *	YP		78
dont apprentis	YF		8
dont handicapés	YG		2
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		9 973 401
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>		9 973 401
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		34 303
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		63 259
Variation positive des stocks	OD		707 558
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		31 594
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>		836 715
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	ON		5 411 918
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		1 449 272
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		6 242
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		76 191
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>		6 943 623
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	3 866 493
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		3 866 493
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		9 973 401
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		78
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		155 804 338
Période de référence	GY	du	01012022
	GZ	au	31122022
Date de cessation	HR		

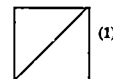
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant [ ]\*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 2

N° SIRET 3 3 5 7 8 0 0 9 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATELIERS ROCHE

ADRESSE (voie) 15 bld Marcelin Berthelot

CODE POSTAL 51052 VILLE REIMS Cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [ ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ ]

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE BUSSY

N° SIREN (si société établie en France) 5 1 5 6 8 0 1 5 5 % de détention 100 Nb de parts ou actions 30000

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal 52300 Commune JOINVILLE Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital )

 (1)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 2

N° SIRET 3 3 5 7 8 0 0 9 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATELIERS ROCHE

ADRESSE (voie) 15 bld Marcelin Berthelot

CODE POSTAL 51052 VILLE REIMS Cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



KPMG SA  
2 rue Pierre Simon de Laplace  
BP 65811  
57078 Metz

*Copie certifiée conforme.*

*V. BARTHELEMY*

# ATELIERS ROCHE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022  
ATELIERS ROCHE  
15 boulevard Marcelin Berthelot 51100 REIMS

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
2 rue Pierre Simon de Laplace  
BP 65811  
57078 Metz

## **ATELIERS ROCHE**

15 boulevard Marcelin Berthelot 51100 REIMS

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associée unique de la société ATELIERS ROCHE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATELIERS ROCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 28 avril 2023

KPMG SA

**Sandrine  
Demesse**  
Signature  
numérique de  
Sandrine Demesse  
Date : 2023.04.28  
08:47:25 +02'00'

Sandrine DEMESSE

Associée

# Bilan Actif

ATELIERS ROCHE

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Édition du 20/04/23

Devise d'édition

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	192 054	178 077	13 976	27 812
Fonds commercial	1 200		1 200	1 200
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>193 254</b>	<b>178 077</b>	<b>15 176</b>	<b>29 012</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				106 774
Constructions				780 593
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 712 441	5 775 825	936 616	1 123 339
Autres immobilisations corporelles	536 276	215 524	320 752	268 802
Immobilisations en cours	3 405		3 405	45 474
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>7 252 121</b>	<b>5 991 349</b>	<b>1 260 773</b>	<b>2 324 982</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	152		152	152
Prêts	115 075		115 075	100 380
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>115 228</b>		<b>115 228</b>	<b>100 532</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>7 560 603</b>	<b>6 169 426</b>	<b>1 391 176</b>	<b>2 454 526</b>

<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnement	572 136	119 903	452 232	352 266
Stocks d'en-cours de production de biens	2 826 948	453 326	2 373 622	1 926 122
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>3 399 084</b>	<b>573 229</b>	<b>2 825 855</b>	<b>2 278 387</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes	118 847		118 847	187 601
Créances clients et comptes rattachés	1 710 129	86 685	1 623 445	1 909 929
Autres créances	197 963		197 963	156 718
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>2 026 940</b>	<b>86 685</b>	<b>1 940 255</b>	<b>2 254 249</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 329 791		3 329 791	2 183 472
Charges constatées d'avance	54 419		54 419	38 544
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>3 384 210</b>		<b>3 384 210</b>	<b>2 222 016</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 810 233</b>	<b>659 913</b>	<b>8 150 320</b>	<b>6 754 652</b>

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16 370 836</b>	<b>6 829 340</b>	<b>9 541 496</b>	<b>9 209 178</b>
----------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------

# Bilan Passif

ATELIERS ROCHE

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	917 916	917 916
Report à nouveau	(3 019 841)	(1 016 716)
Résultat de l'exercice	602 424	(2 003 125)
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>1 800 500</b>	<b>1 198 075</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	46 572	52 356
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	22 700	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 869 772</b>	<b>1 250 431</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	123 900	123 900
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>123 900</b>	<b>123 900</b>
Provisions pour risques	425 702	146 239
Provisions pour charges	518 819	191 975
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>944 521</b>	<b>338 214</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 671 878	3 168 960
Emprunts et dettes financières divers		1 000 202
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>2 671 878</b>	<b>4 169 162</b>
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	1 580 214	1 185 120
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 341 783	1 094 708
Dettes fiscales et sociales	856 732	992 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 732	21 102
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>2 225 247</b>	<b>2 107 951</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	125 965	34 400
<b>DETTES</b>	<b>6 603 304</b>	<b>7 496 633</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>9 541 496</b>	<b>9 209 178</b>

# Compte de Résultat (Première Partie)

ATELIERS ROCHE

Période du 01/01/22 au 31/12/22  
Edition du 20/04/23  
Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises	67 624	115 796	183 420	189 856
Production vendue de biens	8 346 126	592 559	8 938 685	10 995 624
Production vendue de services	179 290	672 005	851 295	231 630
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>8 593 040</b>	<b>1 380 360</b>	<b>9 973 401</b>	<b>11 417 110</b>
Production stockée			487 689	(2 252 950)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			63 259	52 656
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			686 000	750 562
Autres produits			34 303	13 176
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>11 244 652</b>	<b>9 980 553</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]			39 201	21 691
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 199 215	3 308 453
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(219 870)	(79 837)
Autres achats et charges externes			2 769 323	3 208 001
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>6 787 869</b>	<b>6 458 309</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			203 826	196 093
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			3 267 785	3 472 028
Charges sociales			1 270 099	1 354 462
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>4 537 884</b>	<b>4 826 491</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			494 525	569 181
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			659 913	413 138
Dotations aux provisions pour risques et charges			847 574	162 989
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>2 002 013</b>	<b>1 145 308</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			76 191	1 853
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>13 607 783</b>	<b>12 628 054</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(2 363 131)</b>	<b>(2 647 501)</b>

# Compte de Résultat (Seconde Partie)

ATELIERS ROCHE

Période du 01/01/22 au 31/12/22  
Edition du 20/04/23  
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 363 131)</b>	<b>(2 647 501)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 357	876
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	353	59
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>6 710</b>	<b>935</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	45 348	12 260
Différences négatives de change	21	4 827
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>45 370</b>	<b>17 087</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(38 659)</b>	<b>(16 152)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>(2 401 790)</b>	<b>(2 663 653)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 825 783	5 778
Reprises sur provisions et transferts de charges		634 577
	<b>3 825 783</b>	<b>640 355</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 308	36 408
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	843 990	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	22 700	
	<b>878 998</b>	<b>36 408</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 946 785</b>	<b>603 948</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(57 429)	(56 581)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>15 077 146</b>	<b>10 621 843</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 474 721</b>	<b>12 624 967</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>602 424</b>	<b>(2 003 125)</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le : 31/12/2022  
Désignation de l'entreprise : SAS ATELIERS ROCHE  
Siège Social : 15 Bvd Marcelin BERTHELOT - 51100 REIMS  
N° SIRET : 33578009400017  
Code APE : 2562B  
RCS de : REIMS

Les informations qui suivent constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, dont le total Bilan est de **9 541 496 Euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **602 424 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1 Faits majeurs

#### 1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Fin 2021, la maison mère CIF de Bussy avait apporté 1.000.000 euros en compte courant. Courant 2022, CIF de Bussy a de nouveau apporté 1.000.000 euros en compte courant. En date du 16/12/2022, la maison mère a acheté les terrains et bâtiments des Ateliers Roche pour un montant de 3.820.000 euros. A cette occasion, le compte courant a été apuré.

A partir du 01/01/2023, il existe un contrat de location gérance liant les deux sociétés.

En ce qui concerne la continuité d'exploitation, il faut noter que la société est de manière générale soutenue par le Groupe par le biais de commandes de sous-traitance du groupe CIF, notamment de CMD Engrenages et Réducteurs.

#### 1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes et annexes sont présentés en euros.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles édictées au Plan Comptable Général dont le règlement n° 2020-09 a été adopté par l'Autorité des normes comptables en date du 4 décembre 2020 et homologué par l'arrêté du 29 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 soit une durée de 12 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques en euros sauf exception indiquée aux paragraphes 1.2.1 et suivants, le cas échéant.

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucun changement de méthode ni changement de présentation des comptes annuels ou description des changements de méthode ou présentation étant intervenus avec mention de l'impact sur le résultat et les capitaux propres autre que ceux mentionnés dans les faits caractéristiques (§ 1.1).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

### **1.2.1 Immobilisations**

Pour mémoire, l'option retenue par la société pour la première application de l'approche par composants, conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), a été la méthode prospective de réallocation des valeurs comptables qui a consisté à répartir la valeur nette comptable des éléments d'actif telle qu'elle figurait au bilan d'ouverture de l'exercice 2005 entre la structure et les composants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les durées d'amortissement fiscales retenues correspondent aux durées d'usage fiscales.

#### **1.2.1.1 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont enregistrés sous le mode de calcul linéaire en comptabilité. Un amortissement dérogatoire est passé par différence entre le calcul basé sur la durée fiscale et sur la durée comptable.

Les durées d'amortissement comptables retenues correspondent aux durées réelles d'utilisation attendues lors de l'investissement, à savoir :

Type	Composants	Durée d'utilité moyenne
Bâtiments	Génie civil	20 à 30 ans
Matériel Industriel	Machine (bâti / mécanique / électrique / four)	5 à 8 ans
	Electronique	5 ans
Agencements et agencements Matériels	Génie civil	10 à 15 ans
	Montage	7 ans
Ponts roulants	Chemin de roulement	7 ans
	Matériel	7 ans
Construction	Fondations	20 à 30 ans
	Murs et aménagements	10 à 20 ans
	Toit	10 à 20 ans
Matériel Informatique	Unité Centrale	3 ans
	Périphérique	2 ans
	Logiciel	1 an
Appareillages	Unité	De 3 à 5 ans
Equipements	Unité	De 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Unité	De 3 à 5 ans
Matériel de transport	Unité	De 3 à 5 ans
Frais accessoires	Rattachables à un composant	Durée du composant
	Non rattachables directement à un composant	Au prorata des différents composants

### 1.2.1.2 Immobilisations incorporelles

#### 1.2.1.2.1 Logiciels

Les logiciels informatiques sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de 12 mois. Les logiciels à usage industriel sont amortis sur une durée de 3 ans.

### 1.2.1.3 Immobilisations financières : participations et autres titres immobilisés

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ; lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute ou lorsque les perspectives la justifient, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **1.2.2 Actif circulant**

### **1.2.2.1 Stocks**

Les stocks d'approvisionnement et marchandises sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Pour les affaires partiellement exécutées à la clôture, la société retient la méthode de comptabilisation de l'affaire à l'achèvement

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production en fonction du niveau normal d'activité du personnel.

Les frais financiers, de recherche et de développement et d'administration générale sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

### **1.2.2.2 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale en euros. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **1.2.2.3 Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération, au cours du jour et au cours garanti pour les charges, au cours garanti pour les produits.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

### **1.2.2.4 Valeurs mobilières de placement**

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ; lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **1.2.3 Provisions**

### **1.2.3.1 Provisions réglementées**

Les provisions réglementées pratiquées sont :

- Provision pour hausse des prix,
- Amortissements dérogatoires,

### 1.2.3.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées selon les risques estimés par la société et ses conseils, sur la base d'écrits officiels ou dans le cadre des procédures de traitement de litiges ou de réclamations clients.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau 2054 joint

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau 2055 joint

#### 2.1.3 Liste des filiales et participations

Néant

#### 2.1.4 Frais d'établissement

Néant

#### 2.1.5 Etat des stocks

Catégories de stocks	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
Marchandises	572 136	119 903	452 232
Encours	2 826 948	453 326	2 373 622
Produits finis	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 399 083</b>	<b>573 229</b>	<b>2 825 854</b>

#### 2.1.6 Echéances des créances

Voir tableau 2057 cadre A joint

#### 2.1.7 Charges constatées d'avance

Ces charges comprennent :

Maintenance et autres services	28 560
Contrats informatiques	13 800
Assurance	12 059
<b>Total</b>	<b>54 419</b>

### 2.1.8 Transfert de charges

Remboursement Prévoyance	15 416
Remboursement formation	2 409
Autres	13 769
<b>Total</b>	<b>31 594</b>

### 2.1.9 Etat du portefeuille et provisions

Néant

## 2.2 Passif

Composition du capital social

Nombre de titres à l'ouverture de l'exercice :	30 000
Nombre de titres à la clôture de l'exercice :	30 000
Valeur nominale :	100
Montant du capital social à l'ouverture :	3 000 000
Montant du capital social :	3 000 000

Le capital social est entièrement libéré.

### 2.2.1 Tableau d'évolution des capitaux propres

	N-1	N	Variation
Capital	3 000 000	3 000 000	-
Réserves	1 217 916	1 217 916	-
Report à Nouveau	-1 016 716	-3 019 841	-2 003 125
Résultat	-2 003 125	602 424	2 605 549
Subventions d'investissement	52 356	46 572	-5 783
Provisions règlementées	-	22 700	22 700
<b>Total</b>	<b>1 250 431</b>	<b>1 869 772</b>	<b>619 341</b>

### 2.2.2 Provisions pour risques et charges

Voir tableau 2056 joint

### 2.2.2.1 Médailles du travail

Notre société, conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), comptabilise dans ses comptes, les engagements couverts pour les médailles du travail sur les exercices à venir. Le calcul de l'engagement de notre société au 31 décembre 2022 est effectué selon l'application des normes IAS 19/FAS 87, méthode rétrospective des unités de crédits projetées.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,80%.

Ce qui donne le tableau suivant :

Prévision d'engagements	Montant € des engagements
Moins d'un an	1 777
De 1 à 5 ans	6 140
De 6 à 10 ans	4 090
De 11 à 20 ans	4 032
De 21 à 30 ans	668
Plus de 30 ans	19
<b>Total</b>	<b>16 727</b>

### 2.2.2.2 Litiges

Les litiges sont provisionnés à hauteur des risques encourus par la société.

### 2.2.2.3 Appréhension des risques environnementaux

Les provisions pour risques et charges sont évaluées selon les risques estimés par la société et ses conseils, sur la base d'écrits officiels ou dans le cadre des procédures de traitement de litiges clients.

### 2.2.3 Dettes

Etat des dettes et échéances : voir tableau 2057 cadre B de la liasse fiscale.

DETTES A CARACTERE DE CHARGES A PAYER		
Personnel :		
4282000	Congés Payés provisionnés	223 351
4286000	Autres charges à payer sur rémunérations	35 971
		<b>259 322</b>
Organismes Sociaux :		
4382000	Charges Sociales/CP	93 807
4386000	Charges à payer / dettes sociales	19 536
		<b>113 343</b>

<b>Etat :</b>		
	44860000 Etat, charges à payer	1 810
		<u>1 810</u>
<b>Autres Dettes :</b>		
	4686000 Charges diverses à payer	21 619
		<u>21 619</u>
<b>Factures non parvenues :</b>		
	4081100 Factures non parvenues	500 066
		<u>500 066</u>

### 2.2.4 Produits à recevoir

<b>PRODUITS A RECEVOIR :</b>	
<b>Autres créances :</b>	
4098000 Avoir à recevoir	21 646
4687000 Produits à recevoir	12 000
	<u>33 646</u>

### 2.2.5 Produits constatés d'avance

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :</b>	
4870000 Produits constatés d'avance	125 965
	<u>125 965</u>

## 3 Informations relatives au Compte de Résultat

### 3.1 Ventilation du Chiffre d'Affaires

	Marchandises	Production	Services	Total
CA Export	115 796	592 559	672 005	1 380 360
CA France	67 624	8 346 126	179 290	8 593 041
<b>Total</b>	<b>183 420</b>	<b>8 938 685</b>	<b>851 295</b>	<b>9 973 401</b>

Nota : la divulgation du détail du Chiffre d'Affaires par secteur d'activité et par marché géographique pouvant nuire à la société, cette information est volontairement incomplète.

### **3.2 Crédit-bail**

Néant

### **3.3 Charges exceptionnelles**

<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>		
	Ligne HE	12 308
Pénalités sur marchés		6 625
Amendes fiscales et pénales		432
Régularisations réduction charges sociales 2019 et 2020		5 251
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>		
	Ligne HF	843 990
VNC des terrain et bâtiments		843 990
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>		
	Ligne HG	-

### **3.4 Produits exceptionnels**

<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		
	Ligne HA	-
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		
	Ligne HB	3 825 783
Produits cessions éléments actif		3 820 000
Quote-part de subvention		5 783
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>		
	Ligne HC	-

### 3.5 Impôt sur les sociétés

Le détail du calcul de l'impôt sur les sociétés figure dans les tableaux 2058 A et 2058 B de la liasse fiscale.

Les évaluations dérogatoires sont les suivantes :

#### 3.5.1 Provisions réglementées

- Provision pour hausse des prix :

Dotation de l'année :	22 700
Reprise de l'année :	-
Solde :	22 700

#### 3.5.2 Crédits d'impôts

Montant des crédits d'impôts :

Apprentissage	-
Recherche	57 376
Total	57 376

## 4 Engagement hors bilan

### 4.1 Cautions reçues

Montant total N-1 : 2 543 935  
Montant total N : 2 303 469 (90% des PGE)

Engagements à échéances :

N+1	-
N+2	-
N+3	-
N+4	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## 4.2 Cautions données aux clients

Montant total N-1 :	305 994
Montants totaux N :	537 734 (Cautions de restitution d'acompte)

Engagements à échéance :	N+1	537 734
	N+2	-
	N+3	-
	N+4	-
	<b>Total</b>	<b>537 734</b>

## 4.3 Sûretés réelles

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit garantis par un nantissement : Néant.

## 4.4 Indemnités de fin de carrière

Méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetée

Taux d'actualisation : 3.80% et taux de capitalisation : 1,50%

Taux annuel d'augmentation des salaires : 1.8% pour les non-cadres et 1,2% pour les cadres.

Taux de turnover : 14,00%

Table de mortalité : table de mortalité réglementaire TF 00-02

Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres.

Montant du passif social N-1 :	237 201
Montant du passif social N :	227 818
Montant externalisé :	254 376
Montant à externaliser :	-
Impact dans le compte de résultat année N :	-

## 5 Autres informations

### 5.1 Effectif

		N-2	N-1	N
Effectif moyen :		90	86	78
Effectif au 31/12 dont :	Ouvrier	46	44	40
	Etam	16	19	17
	Cadres	20	23	16
Total		82	86	73

## **5.2 Comptes consolidés**

En matière de comptes consolidés, ATELIERS ROCHE remplit les conditions prévues à l'article 248-13 du décret n° 86-221 du 17 février 1986 relatif aux comptes consolidés. ATELIERS ROCHE est incluse dans le périmètre de consolidation de la société en commandite par actions FERRY & CIE dont le siège social est situé à BUSSY-VECQUEVILLE.

## **5.3 Intégration fiscale**

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale (annexe). La convention retenue est celle qui met la filiale dans la situation qui aurait été la même en l'absence d'intégration.

Le montant des déficits reportables s'élève à 2 137 902 Euros au 31/12/2022.

## **5.4 Divers**

Effets escomptés non échus :	Néant
Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux :	Néant
Rémunération des dirigeants :	Information non fournie car permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.
Avoirs fiscaux :	Néant
Quote-part de charges ou de bénéfices :	Néant

## **5.5 Evènements post-clôture**

Néant

## Annexe 1

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE BUSSY

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.536.800 EUROS  
BUSSY BP 33 F - 52300 JOINVILLE

Tél. : (33) 3.25.94.04.24.

Fax : (33) 3.25.55.07.74.

R.C. CHAUMONT 56 B 15

Siret : 515 680 155 00014

### PERIMETRE D'INTEGRATION FISCALE DU GROUPE COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE BUSSY POUR L'ANNEE 2022

#### SOCIETE TÊTE DE GROUPE

COMPAGNIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE DE BUSSY  
52300 JOINVILLE, BUSSY  
N° SIRET 515 680 155 00014 APE 702C  
RCS : 52000 CHAUMONT

Société anonyme au capital 1.536.800 euros divisé en 4.520 actions de 340 euros  
Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT 52115 Saint-Dizier

#### SOCIETES FILIALES

FERRY CAPITAIN  
52300 JOINVILLE, BUSSY  
N° SIRET 516 780 095 00019 APE 275C  
RCS : 52000 CHAUMONT

Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT - 52115 Saint-Dizier

S.A.S au capital de 7.500.000 euros

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 295.150 actions, soit 100%

FONDERIE & ACIERIE DE DENAIN  
17 Rue Pierre Bériot  
59220 DENAIN  
N° SIRET 347 941 346 00012 APE 275C  
RCS : 59300 VALENCIENNES

Centre des Impôts : SIE Valenciennes La Rhonelle 1 Rue Raoul FOLLEREAU - 59322 Valenciennes Cedex

Société par actions Simplifiée au capital de 5.000.000 euros divisé en 160.000 actions de 31,25 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 160.000 actions, soit 100%

**ATELIERS ROCHE**

15 Bld Marcelin Berthelot - 51052 REIMS  
N° SIRET 335 780 094 00017 APE 285D  
RCS : 51100 REIMS

Centre des Impôts : Recette des Impôts Reims Nord 136 Rue Gambetta - 51080 REIMS Cedex

Société par actions Simplifiée au capital de 3.000.000 euros divisé en 30.000 actions de 100 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 30.000 actions, soit 100%

**CMD Engrenages et Réducteurs**

539 Avenue du Cateau  
59400 CAMBRAI  
N° SIRET 775 708 225  
RCS : 59400 CAMBRAI

Centre des Impôts : 1 Rue Paix de Nimègue - 59400 Cambrai

Société Anonyme au capital de 10.000.000 euros divisé en 223.750 actions de 44,6927 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 223.253 actions, soit 99,78%  
- Divers : 497 actions, soit 0,22%

**SPPB (Anciennement Sté des Produits Pyroligneux de Bologne)**

BUSSY 52300 VECQUEVILLE  
N° SIRET 845 720 200 00045 APE 241G  
RCS : 52000 CHAUMONT

Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT 52115 Saint-Dizier

S.A.S au capital de 4.900.000 euros divisé en 49.000 actions de 100 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 49.000 actions, soit 100%

**FER'INCUB**

BUSSY 52300 VECQUEVILLE  
N° SIRET 878 101 567 00013 APE 7112B  
RCS : 52000 CHAUMONT

Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT 52115 Saint-Dizier

S.A.S au capital de 300.000 euros divisé en 30.000 actions de 10 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 30.000 actions, soit 100%

\*\*\*\*\*

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	TOTAL I					1		2		3				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		106 774		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]			KJ		1 569 050		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]			KM				KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions					KP		224 892		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		6 511 625		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		317 916		KW		KX	
		Matériel de transport *					KY		35 004		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		81 632		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE				LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		45 474		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK				LL		LM		
	TOTAL III					LN		8 892 366		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M		8T	
Autres participations					8U				8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		153		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		100 380		1U		1V			
TOTAL IV					LQ		100 533		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		9 186 153		ØH		ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	TOTAL I					1		2		3				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		IX				
CORPORELLES	Terrains					IP		106 774		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA		1 569 050		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR			MD				ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS			MG		224 892		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT				MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers					IU		412 651		MN		MO	
		Matériel de transport					IV		35 004		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		88 621		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers*					IX				MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		45 474		NA		NB		
Avances et acomptes					NC				NE		NF			
TOTAL III					IY		1 946 189		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ				M7		ØW		
	Autres participations					IØ				ØX		ØZ		
	Autres titres immobilisés					II		153		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		115 075		2E		2G		
	TOTAL IV					I3		115 228		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		1 946 189		ØK		ØM			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

## AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2023

Désignation de l'entreprise	ATELIERS ROCHE	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	164 242	PF	13 836	PG		PH	178 077
<b>TOTAL I</b>		RK	164 242	RM	13 836	RN		RO	178 077
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	793 275	PN	38 747	PO	832 021	PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	220 074	PW	4 630	PX	224 704	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 388 286	QA	387 539	QB		QC	5 775 825
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	78 554	QE	34 527	QF		QG	113 081
	Matériel de transport	QH	31 500	QI	3 505	QJ		QK	35 004
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	55 696	QM	11 742	QN		QO	67 438
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	6 567 385	QV	480 690	QW	1 056 725	QX	5 991 349
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	6 731 626	ØP	494 525	ØQ	1 056 725	ØR	6 169 426

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
<b>TOTAL III</b>											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TD	22 700	TE		TF	
	Amortissements dérogatoires	3X		TD		TE		TF	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS	22 700	TT		TU	22 700
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	62 000	4B		4C	62 000	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	220 021	4G		4H	220 021
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	84 239	4K	205 681	4L	84 239	4M	205 681
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	24 885	4Y		4Z	8 159	5A	16 727
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	167 090	5W	421 872	5X	86 870	5Y	502 092
<b>TOTAL II</b>	5Z	338 214	TV	847 574	TW	241 268	TX	944 521	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	413 138	6P	573 229	6R	413 138	6S	573 229
	Sur comptes clients	6T		6U	86 685	6V		6W	86 685
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	413 138	TY	659 913	TZ	413 138	UA	659 913	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	751 352	UB	1 530 187	UC	654 406	UD	1 627 134	
			UE	1 507 488	UF	654 406			
Dont dotations et reprises			UG		UH				
			UJ	22 700	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/>		*					
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	115 075	UR		US	115 075			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	86 685		2 130		84 555			
	Autres créances clients		UX	1 623 445		1 623 445					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 000		4 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	10 101		10 101					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	57 429		57 429				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	92 698		92 698				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	33 735		33 735					
	Charges constatées d'avance		VS	54 419		54 419					
	<b>TOTAUX</b>			VT	2 077 587	VU	1 877 957	VV	199 630		
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	14 695						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 671 878	813 116	1 858 762					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 341 783	1 341 783							
Personnel et comptes rattachés		8C	458 124	455 444				2 680			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	374 281	374 281							
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	627	627						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	23 700	23 700						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	26 732	26 732							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	125 965	125 965							
<b>TOTAUX</b>			VY	5 023 090	VZ	3 161 648	1 858 762	2 680			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	497 082						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											